

## PROGRAMME FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

### Objectifs pédagogiques

Connaître les évolutions du métier de conducteurs de taxi

Rappel sur la réglementation du transport de personnes, mise à jour sur les nouveaux textes.

### Public concerné

Titulaires de la carte professionnelle de conducteur de taxi depuis 5 ans au moins.

### Résultats attendus

Cette formation est quinquennale et permet le maintien de la carte

### Pré-requis

Être titulaire de la carte professionnelle de conducteur de taxi.

### Méthodes pédagogiques

La pédagogie sera active et participative (Apports du formateur- échanges d'expériences)

### Moyens pédagogiques

Arrêtés nationaux et préfectoraux

Utilisation d'un ordinateur, vidéoprojecteur

### Animation

- Formateurs - chauffeurs taxi - experts du métier.

*Titulaires d'une spécialisation en transport (diplôme, permis, certification, attestation de capacité) en lien avec la formation dispensée.*

- PSC1 - Directeur et formateur de l'UDPS 85

### Modalité d'évaluation

Évaluation au fur et à mesure de la progression

QCM-vidéo-Code de la route

Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences

### Evaluation de la formation

Feuilles de présence émargées par les stagiaires

Tour de table en fin de formation

Conditions de réussite : avoir suivi dans son intégralité la formation

### Validation de la formation

- Certificat de réalisation
- Attestation de suivi de formation continue d'une validité de 5 ans.

Cette attestation est obligatoire pour les conducteurs de taxi en service. (Arrêté du 11 août 2017)

### Capacité d'accueil

---

Le nombre de stagiaires par session est de 18 maximum.

### Durée et modalités de la formation

---

14h00 sur 2 jours en présentiel

### Horaires

---

8h30-12h00 / 13h00-16h30

### Calendrier 2022

---

#### Dates de la formation

##### Premier semestre 2022

24 et 25 Février  
28 et 29 Avril  
23 et 24 Juin

##### Second semestre 2022

21 et 22 Juillet  
22 et 23 Septembre  
27 et 28 Octobre  
19 et 20 décembre

### Lieu de déroulement de la formation

---

#### Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

35 rue Sarah Bernhardt  
BP 75 - 85002 La Roche sur Yon

### Coût de la formation

---

250.00 € nets de taxes  
*(NOS PRESTATIONS NE SONT PAS ASSUJETTIES A LA TVA)*

### Contact

---

**Mme Patricia HOBE** – Responsable Administrative

Accueil physique au secrétariat:  
Mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Coordonnées du secrétariat  
Tél : 06.03.77.73.65 -- secretariatsdtv85@gmail.com

Délais d'accès à la formation : merci de nous contacter

### Accessibilité

---

Le CFT85 est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap.

Contactez-nous afin d'étudier ensemble la faisabilité de votre projet.

**Monsieur Jean-Paul VERNAGEAU**  
Responsable du centre de formation

Tél : 06.09.96.76.76 -- sdtv85@wanadoo.fr

## CONTENU DE LA FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

### PREMIERE JOURNEE - 7 HEURES

#### DROIT DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

Quels sont les transports publics particuliers de personnes (T3P)

Connaître les dispositions réglementaires communes à ces trois activités professionnelles

Être capable de trouver les informations relatives à l'évolution de la réglementation, les outils nécessaires au suivi de cette évolution

#### REGLEMENTATION SPECIFIQUE A L'ACTIVITE TAXI

Quelles sont les dispositions spécifiques à l'activité de conducteur de taxi

Comment ont évoluées ces dispositions

Quelles sont les nouvelles règles

Etude de l'arrêté préfectoral départemental, son contenu, son application.

### DEUXIEME JOURNEE - 7 HEURES

#### SECURITE ROUTIERE

Connaître les points essentiels de l'évolution du code de la route

Analyse des causes et statistiques des accidents de la route

Connaître et être capable de comprendre le système du permis à points

#### GESTION ET DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

Utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (les réseaux sociaux, les applications spécifiques à la profession)

Quelle est notre clientèle ?

Quelles sont les autres cibles ?

## Formation obligatoire tous les 5 ans

*article R. 3120-8-2 du code des transports*